

N°2023-12-03

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21

Date de convocation : 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Roche de Glun régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : Mme BONHOMME Stéphanie, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, M. GIRANTHON Frédéric, M. GOUNON Michel, M. GRANGER Patrick, Mme GUIBERT Frédérique, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, Mme PLANET Joëlle, Mme PROVO Christiane, M. RIMBERT Charles-Henri, M. STRANGOLINO Patrick, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra pouvoir donné à Mme BONHOMME Stéphanie
M. BETTON Richard pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge
M. GOURDOL Bruno pouvoir donné à M. RIMBERT Charles-Henri
Mme HUSSON Yolande pouvoir donné à Mme PROVO Christiane
M. POUYET Jean-Marc pouvoir donné à Mme FAURE Muriel

Absents excusés : Mme FAURE Valérie et M. ROMEGOUX Christophe

Mme BONHOMME Stéphanie a été désignée comme secrétaire de séance.

2023-12-03 / Demande de subvention pour la réalisation du parcours patrimoine autour du bassin des Musards auprès des différents partenaires financiers

La commission patrimoine a travaillé sur la réalisation d'un parcours patrimonial dont les objectifs seraient :

- la mise en valeur du patrimoine historique du village
- la mise en évidence des liens forts qu'entretenait la commune avec le fleuve au cours de l'histoire
- la participation au développement du tourisme (par le biais de la ViaRhôna et de la halte fluviale)

Les emplacements des panneaux signalétiques seraient répartis au cœur du village ancien ainsi qu'autour du bassin des Musards afin de valoriser les travaux réalisés notamment par la CNR.

Les titres des panneaux explicatifs pourraient être :

- le plan d'ensemble du parcours
- l'église paroissiale
- la Fresque Gaston Dintrat
- la Tour Diane de Poitiers
- la Porte de Roussillon
- les remparts
- les bacs à traile
- le rocher du donjon
- le château
- le second plan d'ensemble du parcours (afin de prendre en compte deux entrées possibles dans le parcours)
- les grands travaux du Rhône
- les joutes
- le golfe des Musards
- la Tour de Plomb
- et le four à chaux (hors centre ancien, situé quartier Saint Jean au sud du village).

Le coût estimatif du projet s'élève à 25 100 € HT et comporte :

- création graphique, élaboration de maquettes puis réalisation des
- fourniture de poteaux, platines de fixation, panneaux directionnels, etc
- peinture, socles béton et installation.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le parcours patrimonial tel que présenté ci-dessus

- **SOLLICITE**, pour mener à bien cette réalisation, le soutien financier des partenaires suivants :

- la CNR
- le Conseil Départemental de la Drôme
- le Conseil Régional Auvergne-Rhône Alpes
- la SSMAD (Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme)
- la Fondation Crédit Agricole Pays de France
- et tout autre organisme aidant ce type de réalisation

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération

Le Maire,
Michel GOUNON

